

Point 5 a) de l'ordre du jour
**Communication du Président des
Membres affiliés**

CE/112/5(a)
Madrid, 24 août 2020
Original : anglais

L'OMT agit pour l'environnement. Tous les documents du Conseil exécutif sont consultables sur le site Web de l'OMT à l'adresse www.unwto.org ou en utilisant le code QR sur cette page.



Résumé

La communication de la Présidente du Conseil des Membres affiliés donne une vue d'ensemble des principales activités et réalisations du Conseil des Membres affiliés et du réseau des Membres affiliés au cours de la période allant de septembre 2019 à août 2020.

Le rapport couvre les sujets suivants : I. Valeur du collectif des Membres affiliés ; II. Réunions du Conseil des Membres affiliés ; III. Participation des Membres affiliés au comité de crise pour le tourisme mondial ; IV. Initiatives de Membres affiliés pour remédier à la crise de la COVID-19 ; V. Participation des Membres affiliés aux réunions statutaires de l'OMT.

Le Conseil des Membres affiliés invite le Conseil exécutif à soutenir les propositions et les initiatives visant à améliorer la coopération entre les États membres et les Membres affiliés, à l'appui du redressement du secteur du tourisme mondial.

PROJET DE DÉCISION¹

Point 5 a) de l'ordre du jour
Communication du Président des Membres affiliés
[document CE/112/5(a)]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné la communication du Président des Membres affiliés,

1. *Prend note* des activités menées par les Membres affiliés ;
2. *Remercie* la Présidente du Conseil des Membres affiliés, les membres du Conseil des Membres affiliés et les Membres affiliés pour leurs contributions précieuses visant à atténuer les effets de la crise de la COVID-19 ;
3. *Appuie* les initiatives du Conseil des Membres affiliés pour favoriser la coopération et les travaux conjoints avec les Membres affiliés de l'OMT aux fins du redressement du secteur du tourisme ; et
4. *Prie* le Secrétaire général
 - a) D'inviter les représentants institutionnels des Membres affiliés à participer activement aux réunions statutaires de l'Organisation et autres rencontres pertinentes organisées par les États membres ; et
 - b) De poursuivre les efforts destinés à améliorer la coopération entre les États membres et les Membres affiliés.

¹ Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document des décisions publié à la fin de la session.

I. Valeur du collectif des Membres affiliés

1. La reconnaissance du rôle fondamental du partenariat avec le secteur privé est une composante très importante de la démarche stratégique de la direction de l'OMT à ce stade, comme l'illustrent clairement les objectifs stratégiques de l'Organisation, à savoir :
 - Créer plus de valeur pour les Membres affiliés ;
 - Accroître le nombre de Membres affiliés ;
 - Renforcer le partenariat de l'Organisation avec le secteur privé ; et
 - Apporter un soutien moderne et efficace à la relation entre l'Organisation et ses Membres affiliés, pour permettre aux Membres affiliés de tirer pleinement avantage de leur qualité de Membre.
2. L'OMT a comme particularité institutionnelle extrêmement importante de réunir en son sein les États membres et les meilleurs éléments du secteur du tourisme, c'est-à-dire les Membres affiliés de l'OMT. C'est là une des grandes forces de notre Organisation.
3. Pour l'OMT, le secteur privé est un partenaire très important, car il est pour elle une source précieuse d'idées et de projets innovants pour le tourisme.
4. La pandémie de COVID-19 a mis encore plus en évidence la valeur des partenariats public-privé, étant donné qu'on ne pourra assurer un redressement vigoureux et efficace du secteur du tourisme qu'en s'appuyant sur une coopération public-privé solide.
5. Pour les Membres affiliés de l'OMT, il est primordial d'être associés activement aux réunions statutaires de l'Organisation, qui offrent le cadre approprié pour souligner l'importance du collectif des Membres affiliés et le fait qu'il constitue un atout extrêmement appréciable de l'Organisation.

II. Réunions du Conseil des Membres affiliés

Cinquantième réunion du Conseil des Membres affiliés tenue le 24 janvier 2020 [Madrid (Espagne)]

6. Le Conseil a été informé des principales activités menées au cours de la période considérée, notamment des diverses réunions de coordination de la Présidente du Conseil des Membres affiliés avec le Secrétaire général de l'OMT et le Directeur du département des Membres affiliés.
7. On a souligné que la Présidente du Conseil des Membres affiliés, le Secrétaire général et le Directeur du département des Membres affiliés continueront de se réunir à intervalles périodiques afin d'améliorer la coordination institutionnelle entre l'OMT et ses Membres affiliés et de lui donner plus de visibilité.
8. Le Conseil s'est félicité du succès remporté par les événements spécialement organisés pour les Membres affiliés par le département des Membres affiliés au salon FITUR 2020. Il a souligné que c'est une priorité, pour les Membres affiliés, d'avoir une représentation institutionnelle à tous les grands rendez-vous de l'OMT, y compris aux réunions statutaires, pour faire passer les messages institutionnels de leur collectif auprès des États membres et des autres acteurs pertinents du secteur.
9. C'est à la présidence qu'il incombe d'assurer cette représentation institutionnelle, avec la possibilité d'en charger aussi les Vice-Présidents ou d'autres représentants du Conseil des Membres affiliés, de leurs régions respectives, au besoin.
10. Dans l'intérêt d'une meilleure coordination, il a été proposé de relier les activités des groupes de travail aux activités des États membres.
11. Conformément à la priorité accordée à l'amélioration de l'information fournie aux Membres affiliés sur toutes les activités de l'OMT, le Directeur du département de la coopération technique et de la Route de la soie a participé à la réunion, pour présenter les possibilités de collaboration renforcée avec les Membres affiliés de l'OMT.

Réunion virtuelle des membres du Conseil des Membres affiliés d'Espagne et d'Amérique latine le 24 avril 2020

12. Le Directeur du département des Membres affiliés a souligné la qualité excellente de la collaboration et du dialogue avec la Présidente du Conseil des Membres affiliés et avec les membres dudit Conseil, les informant du mécanisme interne et de la structure institutionnelle mis en place par l'OMT pour aider ses Membres pendant la crise de la COVID-19, permettre l'échange d'idées et tenir les États membres et les Membres affiliés informés de toutes les activités de l'OMT.
13. La Présidente a rendu compte aux membres du Conseil des Membres affiliés de la participation aux réunions du comité de crise pour le tourisme mondial, qui a permis d'y faire remonter les initiatives et les contributions proposées par les Membres affiliés.
14. Les membres du Conseil des Membres affiliés ont présenté les initiatives et les activités qu'ils mènent dans leurs secteurs. Ils soutenaient pleinement les efforts de l'OMT et du comité de crise pour le tourisme mondial face à la crise de la COVID-19. Les membres du Conseil des Membres affiliés ont insisté, en outre, sur la nécessité que l'OMT renforce la coopération des États membres avec le secteur privé afin d'œuvrer ensemble pour le redressement du secteur du tourisme.

Réunions virtuelles officielles des membres du Conseil des Membres affiliés les 14 et 15 juillet 2020

15. Le Directeur du département des Membres affiliés a exposé les propositions et initiatives intéressantes soumises à l'OMT par de nombreux Membres affiliés, lesquelles étaient autant de contributions aux efforts de redressement, et informé le Conseil des activités de l'OMT.
16. Il a également rendu compte des préparatifs de la prochaine Assemblée plénière des Membres affiliés devant se tenir début novembre à Madrid.
17. La Présidente a informé les membres du Conseil des Membres affiliés des activités du comité de crise pour le tourisme mondial, de la publication des Directives pour relancer le tourisme et de la participation de la présidence et des Vice-Présidents aux commissions régionales de l'OMT.
18. La Conseillère juridique a été invitée à présenter un sujet très important, celui de la protection internationale des touristes aux fins du rétablissement de la confiance. Elle a souligné qu'il est fondamental de retrouver la confiance des touristes et l'importance cruciale de la collaboration entre les États membres et le secteur privé pour parvenir à des solutions équitables. C'est une démarche qui va au-delà des protocoles et des mesures de sécurité, en assurant aux touristes une plus grande protection en tant que consommateurs. Elle a également évoqué un problème rencontré par l'OMT ces derniers mois, à savoir la multiplication de procédés frauduleux concernant des mentions « certifié sans COVID » et des destinations qualifiées de « sûres » prétendument cautionnées par l'OMT. Elle a déclaré que l'OMT ne certifie, ni ne valide de destinations ou de produits présentés comme sûrs, n'ayant ni la compétence, ni l'autorité pour le faire. Face à ce phénomène croissant, l'OMT a créé sur sa page Web une section spécialement consacrée à ce sujet et une adresse électronique particulière pour le signalement de fraudes.
19. Les membres du Conseil des Membres affiliés ont appuyé pleinement les propositions et les rapports présentés. Ils ont été vivement intéressés par l'initiative des services juridiques relative à la protection des touristes et ont fait rapport sur les activités de leurs entités au cours des derniers mois.
20. Les membres du Conseil des Membres affiliés ont insisté sur la nécessité de tenir une réunion de leur Conseil dans le cadre de la prochaine Assemblée plénière des Membres affiliés.

III. Participation des Membres affiliés au comité de crise pour le tourisme mondial

21. Le 26 mars, le Secrétaire général a sollicité la participation institutionnelle du collectif des Membres affiliés au comité de crise pour le tourisme mondial, institué pour servir de cadre approprié en vue de définir de toute urgence les mesures nécessaires pour atténuer les effets de la crise sur les populations et les entreprises les plus vulnérables, et pour inciter tous les gouvernements à en assurer la mise en œuvre concertée, pilotée par l'OMT. La Présidente du Conseil des Membres affiliés a pu, de la sorte, porter à la connaissance du comité, au cours des cinq réunions qui ont été organisées, les initiatives les plus intéressantes engagées par les Membres affiliés. Ces

contributions ont été prises en compte dans les Recommandations de l'OMT publiées en avril et les Directives de l'OMT pour relancer le tourisme publiées fin mai.

22. La Présidente a souligné toute la valeur de la participation et des contributions des Membres affiliés à cet important mécanisme de coordination, pour faire part de leurs initiatives et des mesures prises, mais aussi de leurs préoccupations et de leurs besoins.

IV. Initiatives et contributions des Membres affiliés à l'action commune face à la crise de la COVID-19

23. Depuis le début de la crise, le fil conducteur des interventions des Membres affiliés a été d'assurer une relation gagnant-gagnant pour les Membres affiliés et pour l'OMT : que l'OMT, d'un côté, reçoive des éléments solides de la part du secteur privé, tenant compte de toutes les sensibilités et des connaissances concernant la viabilité économique et pratique des mesures et des protocoles et, de l'autre, qu'elle apporte une assistance et un appui aux Membres affiliés.
24. Le département des Membres affiliés a soutenu les Membres affiliés pendant cette période difficile principalement par les moyens suivants :
- a) Partage avec les Membres affiliés des activités et des ressources de l'OMT
 - b) Tenue à intervalles périodiques de réunions bilatérales et multilatérales avec les Membres affiliés dans différentes configurations thématiques et régionales (dont des réunions du Conseil des Membres affiliés, groupes de travail, etc.)
 - c) Collecte des initiatives les plus intéressantes des Membres affiliés pour diffusion via AMConnected, portail interactif et moderne destiné à être une source d'inspiration et de moyens d'action pour tous les Membres affiliés afin de contribuer aux solutions et de faire redémarrer le tourisme
 - d) Les protocoles et les lignes directrices pour la réouverture qu'ont envoyés les Membres affiliés ont été intégrés aux Directives mondiales de l'OMT pour relancer le tourisme, ce qui a été une forme de reconnaissance et d'une grande utilité pour renforcer le caractère pratique et réaliste des Directives, faisant valoir l'importance du secteur privé pour la reprise du tourisme.
25. L'une des initiatives les plus précieuses et conséquentes reçues de Membres affiliés a été le document 'Industry Guidance: Safely Restarting Aviation', élaboré et présenté par notre Membre affilié IATA, et dont le contenu a été repris largement dans le chapitre consacré au transport aérien des Directives mondiales pour relancer le tourisme. Ce protocole est le résultat des efforts conjoints des secteurs des compagnies aériennes et des aéroports pour définir un plan de marche pour la reprise de l'activité, en faisant de la sécurité la priorité absolue. Le document décrit l'intégralité du voyage du passager, du début à la fin, y compris les mesures à chacune des étapes du voyage.
26. D'autres Membres affiliés parmi les plus en vue ont élaboré des directives et des recommandations à l'intention du secteur de l'hébergement (hôtels et appartements touristiques) afin de limiter la propagation de la COVID-19, également reflétées dans le chapitre des recommandations mondiales pour l'hôtellerie.
27. Une autre contribution très importante, provenant de l'un de nos Membres affiliés (The Xcaret Group, Mexique) et dont le contenu a été inclus dans les Directives mondiales, est un guide solide pour la réouverture à l'usage du secteur mondial des parcs d'attractions, compilé par des opérateurs du monde entier en consultation avec des épidémiologistes et fruit d'un travail commun des membres de l'Association internationale des parcs récréatifs et d'attractions (IAAPA), dont certains sont des Membres affiliés.

V. Participation des membres du Conseil des Membres affiliés aux réunions statutaires de l'OMT

28. À sa réunion tenue au salon FITUR 2020, le Conseil des Membres affiliés a souligné l'importance de favoriser les connexions avec les États membres, en mettant l'accent sur les réunions statutaires (commissions régionales et Conseil exécutif) qui offrent un cadre idéal pour que les Membres affiliés, par l'entremise de leurs représentants, fassent passer leurs messages aux États membres. Les représentants institutionnels du Conseil des Membres affiliés ont participé aux commissions régionales suivantes :

- a) La Présidente, Ana Larrañaga, a représenté les Membres affiliés à la soixante-cinquième réunion de la Commission régionale de l'OMT pour l'Europe, qui s'est tenue sous forme de réunion virtuelle le 25 juin 2020.
 - b) M. Jens Thraenhardt, deuxième Vice-Président du Conseil des Membres affiliés, a représenté les Membres affiliés à la trente-deuxième réunion conjointe de la Commission de l'OMT pour l'Asie de l'Est et le Pacifique et de la Commission de l'OMT pour l'Asie du Sud, tenue sous forme de réunion virtuelle le 30 juin 2020.
 - c) Le premier Vice-Président du Conseil des Membres affiliés, le Prof. Donald Hawkins, a participé en qualité de représentant des Membres affiliés à la quarante-sixième réunion de la Commission régionale de l'OMT pour le Moyen-Orient, tenue sous forme de réunion virtuelle le 6 juillet 2020.
29. Le Comité des Membres affiliés reste attaché à accroître la visibilité et la représentation des Membres affiliés aux commissions régionales et autres réunions statutaires de l'OMT, dans le but d'améliorer les possibilités de collaboration avec les États membres de l'OMT et les autres parties intéressées du tourisme.

VI. Conclusions

30. Malgré les zones d'ombre concernant, à ce stade, l'évolution du secteur du tourisme, on a néanmoins une certitude : celle que le tourisme est dans une position privilégiée pour aider les sociétés et les populations touchées à renouer avec la croissance et la stabilité. Au fil des années, le secteur a fait la preuve de sa résilience. Dans ce contexte, le Conseil des Membres affiliés, en tant qu'organe représentatif des Membres affiliés, va :
- a) Continuer de promouvoir le collectif des Membres affiliés de l'OMT, pour constituer un réseau de Membres affiliés encore plus solide et de plus grande valeur ;
 - b) Aller de l'avant dans ses efforts pour mettre en route le redressement, en se concentrant plus particulièrement sur le rétablissement de la confiance et la poursuite du développement de solides partenariats public-privé ;
 - c) Comme il est crucial de se tenir prêts en cas de nouvelles flambées risquant de ralentir les efforts de redressement, s'employer à se préparer dans l'éventualité d'un tel scénario, en déployant tous les protocoles pour assurer la santé et la sécurité des touristes.
 - d) Le Conseil des Membres affiliés invite les États membres à soutenir le secteur privé dans leurs pays respectifs en cette période difficile et réitère son engagement d'apporter son concours à l'effort commun pour faire du tourisme un pilier stratégique du redressement de l'économie mondiale.

* * *